la mesure qui permettra à toute l'Amérique Britannique du Nord de s'unir sous une législature générale basée sur le principe fedéral."

Il y a une immense différence entre ces deux propositions. La première était que le gouvernement chercherait à obtenir une confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et que s'il ne réussissait pas il proposerait une confédération des deux Canadas, et cela fut rejeté; la seconde, qui fut acceptée par le président du conseil, engageait le gouvernement à soumettre une mesure pour la confédération des deux Canadas, avec des dispositions pour permettre l'admission des autres provinces lorsqu'elles jugeraient à propos d'y entrer.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD -

Lorsqu'elles seraient prêtes.

L'Hon. Pro. Gén. CARTIER-Tout cela

est accompli.

L'Hon. A. A. DORION-Mais, monsieur l'Orateur, l'on peut me demander, en admettant tout cela, en admettant que le projet qui nous est soumis n'est pas celui qui nous avait été promis, quelle différence peut faire l'admission immédiate des provinces dans la confédération. Je vais tacher de l'expliquer. Lorsque les ministres ont consenti à laisser prendre dans la conférence les votes par provinces, ils ont donné un grand avantage aux provinces maritimes.—Ce mode de procédure a eu pour résultat la mesure la plus conservatrice qui ait jamais été soumise à la chambre. Les membres de la chambre haute ne doivent plus être élus, mais nommés, et nommés par qui? par un gouvernement tory ou conservateur pour le Canada, par un gouvernement conservateur dans la Nouvelle-Ecosso, par un gouvernement conservateur dans l'île du Prince-Edouard, par un gouvernement conservateur dans Terreneuve !- Le seul gouvernement libéral intéressé dans la nomination des conseillers étant celui du Nouveau-Brunswick, où il y a une administration libérale, dont le sort dépend du résultat d'élections qui se font maintenant dans cette province! Un pareil projet n'aurait Jamais été adopté par la représentation libérale du Haut-Canada! Les habitants du Haut-Canada, au nombre de 1,400,000, avec les 1,100,000 du Bas—en tout 2,500,000—ont été contrôlés par les 900,000 habitants des provinces maricimes. Ne nous a-t-on pas dit on propres termes que c'étaient les provinces d'en-bas qui ne voulaient pas de conseil législatif électif? Si, au lieu d'inviter à

une conférence les délégués des provinces d'en-bas, notre gouvernement eût fait ce qu'il s'était eugagé de faire, c'est-à-lire, s'il eût lui-même préparé une constitution, il n'aurait jamais osé faire une proposition comme celle qui nous est soumise;il n'aurait jamais proposé un conseil législatif nommé à vie, avec un nombre de membres limité, et qui serait nommé par quatre gouvernements torys. En portant à 15 ou 20 ans la moyenne du temps que chaque membre du conseil occupera son siége, il faudra un siècle avant que sa composition ne puisse être changée! L'on aura un conseil législatif qui sera à jamais-au moins en ce qui regarde cette génération et la suivantecontrôlé par l'influence qui domine ajourd'hui dans notre gouvernement et dans ceux des provinces maritimes. Et va-t-on croire que, comme on le promet dans le document qui nous est soumis, un gouvernement comme celui que nous avons s'occupera de faire représenter l'opposition dans le conseil? (Ecoutez! et rires.) Je remercie les délégués de leur sollicitude à l'endroit de l'opposition, mais je ne compte guères sur leurs promesses. N'avons-nous pas entendu l'hon. procureur-général Ouest dire l'autre jour en se tournant vers ses partisans: "Si j'avais à recommander des nominations, je conseillerais de choisir les plus qualifiés, - mais, comme de raison, dans mon parti?" (Ecoutez!) Il en sera ainsi, monsieur; et si ce précieux projet est mis à exécution, nous aurons un conseil législatif divisé de la manière suivante: pour le Haut-Canada nous aurons probablement des libéraux dans la proportion de 3 à 9, car jo suppose que l'hon, membre pour Oxford Sud (M. Brown) a fait assez de sacrificos pour mériter au moins cette concession, et comme ses amis composent un quart du conseil exécutif, je suppose que nous aurons aussi un quart de libéraux parmi les conseillers législatifs du Haut-Canada.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD — Ecoutez! écoutez.

L'Hon. M. HOLTON-Juste 25 pour cent.

L'Hon. A. A. DORION—Oui, exactement 25 pour cent. Ensuite nous aurous pour la Nouvelle. Ecosse, 10 conservateurs, de l'Ile du Prince-Edouard, 4 de plus, et 4 de Terreneuve. Ainsi, nous aurons 18 conservateurs des provinces d'en-bas, lesquels, ajoutés à 86 du Canada, formeront 54 conservateurs contre 22 libéraux, en supposant